



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°10 du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Séverine DERVAL, Chantal JOUFFLINEAU, Danièle GODET, Mathieu FRÉMONT, Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT, Olivier DERSOIR, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Jacky LEPAGE.

Excusés : Lionel MOAL, Christian BLAISE, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Olivier DERSOIR.

DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Rapport de la CLECT 2020 de la CCPC.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PV DU 23 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 23/09/2021.

I. DEMANDE DE SUBVENTION

Lors de l'élaboration du projet de construction de la nouvelle école sur la commune, une propriété jouxtant le futur bâtiment a été mise en vente. Les élus ont alors décidé de l'acquérir car les potentialités de projets étaient multiples ; la création d'un **sentier pédestre permettant de relier le centre du village à l'école** et les activités périscolaires à proximité (accueil périscolaire, centre de loisirs, parc des sports et futur city-parc) mais aussi la création d'un **parc paysagé** accompagné de quelques jeux.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	Taux
Maîtrise d'œuvre	9 000,00 €	Préfecture :		
Démolition bâtiments	50 000,00 €	DETR/DSIL	30 000,00 €	29%
Création du sentier	30 000,00 €	CRTE		
Jeux et divers	15 000,00 €	Autofinancement	74 000,00 €	71%
TOTAL DES DEPENSES H.T.	104 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	104 000,00 €	100%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider et engager les démarches nécessaires au projet de création d'un sentier doux pour piétons et d'un parc paysagé.
- De solliciter les Dotations de l'Etat (DETR/DSIL) selon le plan de financement ci-dessus présenté.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Il peut être déposé 2 dossiers par commune. Le débat est alors engagé concernant le deuxième dossier. Devant le nombre de projets en cours d'étude par toutes les commissions, il est nécessaire de trouver un ordre de priorité afin de ne pas léser des dossiers reportés chaque année du fait d'urgence à traiter. Mr le Maire rappelle la nécessité de présenter des projets avec un plan de financement concret et non des projets estimatifs. Les élus se donnent donc un mois pour réfléchir sur les opérations à mener avec un positionnement sur un calendrier pluriannuel.

II. TARIFS COMMUNAUX 2022

La commission « Finances », réunie le 29 septembre dernier, propose aux membres du conseil municipal de maintenir les tarifs de 2021 pour 2022, comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 2022
Salle Doisneau Lamy et Salle du Cèdre :	
<u>Associations et entreprises selloises, sépultures</u>	Gratuité
<u>Autres :</u>	
Demi-journée :	30 € pour sellois 60 € hors commune + 5 € si chauffage
Journée :	70 € pour sellois 140 € hors commune + 10 € si chauffage
Week-end :	100 € pour sellois 200 € hors commune + 20 € si chauffage
Caution	175 € par location
Salle Pauline d'Armaillé :	
<u>Associations et entreprises selloises</u>	Gratuité
Cantine Municipale (80 pers. maxi) : période vacances scolaires uniquement sauf le week-end précédent les rentrées scolaires	
<u>Associations et entreprises selloises, sépultures</u>	Gratuité
<u>Sellois</u> : Journée :	100 € + 15 € chauffage
Week-end :	150 € + 30 € chauffage
<u>Hors commune</u> : Journée :	200 € + 15 € chauffage
Week-end :	300 € + 30 € chauffage
Accès cuisine uniquement si traiteur professionnel	50 €
Caution	300 € par location
Complexe sportif :	
<u>Sellois</u>	Gratuité
<u>Hors commune</u> :	la ½ journée : 22.50 € la journée : 50 €
Matériels par jour :	
* le couvert par personne (assiettes + couverts + verres)	0.30 €
* la table	2.00 €
* la chaise	0.30 €
* l'assiette, le couvert, le verre	0.10 € chacun
* la tasse à café	0.10 €
* le plat (légumier, soupière, ...)	0.10 €
* la corbeille à pains	0.10 €
* le pichet	0.55 €
Détérioration, casse ou manque du matériel :	

* le couvert par pièce	0.90 €
* la table	120.00 €
* la chaise	50.00 €
* les autres types de matériel	1.00 € chacun
Autres :	
Désherbeur mécanique	Demi-journée : 25 € Journée : 50 €
	Caution de 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les tarifs communaux de 2022, tels que présentés ci-dessus.

III. TARIFS SALLE SOCIOCULTURELLE ORION 2024

La commission « Finances », réunie le 29 septembre dernier, propose aux membres du conseil municipal de modifier les tarifs de la salle socioculturelle de l'Orion, pour l'année 2024, comme suit :

	2023	2024
Particuliers, professionnels et associations hors commune :		
Demi-journée (sans cuisines)	475,00 €	475,00 €
Journée (sans cuisines)	950,00 €	950,00 €
2 journées consecutives (sans cuisines)	1 250,00 €	1 250,00 €
3 journées consecutives (sans cuisines)	1 550,00 €	1 550,00 €
Tarifs pour la CCPC et associations communales et autres cas :		
Location sans cuisines	320 € + 0,23 €/kw	320 € + 0,24 €/kw
Location avec cuisines	420 € + 0,23 €/kw	420 € + 0,24 €/kw
Autres éléments supplémentaires :		
Cuisine	420,00 €	420,00 €
Mise en place chaise (l'unité)	0,70 €	0,70 €
Mise en place table (l'unité)	1,80 €	1,80 €
Nettoyage si non rendu propre	450,00 €	450,00 €
Rangement et nettoyage		
Son et lumière + régisseur (jusqu'à 8h de travail)	450,00 €	450,00 €
Montage et démontage gradins	200,00 €	200,00 €
Vidéoprojecteur	60,00 €	60,00 €
écran 240 x 180	25,00 €	25,00 €
Vidéoprojecteur + écran 240 x 180	85,00 €	85,00 €
Ecran Cyclo 11m x 9m	160,00 €	160,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les tarifs de la salle socioculturelle de l'Orion pour 2024, tels que présentés ci-dessus.

IV. GROUPEMENT DE COMMANDES CCPC

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Craon coordonne un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des contrôles réglementaires dans les

bâtiments pour les extincteurs, les alarmes, le désenfumage, DAS, RIA, contrôles électriques et gaz, les contrôles des aires de jeux, des appareils de lavage, équipements sous pression, échafaudages, ou autres.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2021. La communauté de Communes du Pays de Craon propose de coordonner à nouveau ce groupement de commandes et d'assurer dès lors le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés.

Durée du marché : 3 ans, à compter du 1er janvier 2022 (avec possibilité de reconduction 1 an).

Chaque commune est tenue de fournir la liste du patrimoine qu'elle souhaite intégrer au marché. La commune peut adhérer à un ou plusieurs lots.

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,

VU le projet de convention de groupement de commandes,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Autoriser l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes** réunissant la communauté de communes du Pays de Craon et les communes volontaires, en vue de lancer une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des prestations de contrôles et/ou maintenances réglementaires des équipements et bâtiments ;
- **Autoriser M. le Maire à signer ladite convention** avec les collectivités membres du groupement de commandes, celle-ci fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commande ;
- **Accepter que la Communauté de Communes du Pays de Craon, représentée par son Président en exercice, assure la coordination** du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur ;
- **Désigner M. Le Maire pour représenter la commune** dans le cadre de ce dossier ;
- **Autoriser M. le Maire à exécuter les marchés** et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, après attribution des marchés.

V. RAPPORT CLECT 2020

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 septembre 2021, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation des charges de la GEMAPI et à l'intégration des charges liées à la prise de compétence Mobilité. Cette actualisation permet de fixer les AC définitives pour 2021 (cf. rapport de la CLECT), celles-ci intégrant également les charges attachées au SIG et IADS ainsi que la recette se rapportant à l'IFER éolien.

Les attributions de compensation définitives 2021 se présentent comme suit :

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2020	AC DEFINITIVES 2020 SANS SIG IADS IFER L=B+H	Impact SIG 2021	Impact ADS 2021	Impact IFER 2021	AC PROVISOIRES 2021	Impact GEMAPI	Mobilité Prorata 2021	AC DÉFINITIVES 2021	Mobilité Impact prorata 2022
53033	La Boissière	2 159	2 282	-125			2 157	1 570		3 727	
53041	Brains/les Marches	5 078	5 355	-286			5 069	206		5 275	
53073	Congrier	234 013	236 673	-945	-1 762		233 966			233 966	
53098	Fontaine Couverte	21 109	22 338	-458	-792		21 088	482		21 570	
53188	Renazé	285 471	292 473	-2 670	-4 491		285 312		-4 125	281 187	-4 125
53191	La Roë	4 889	5 661	-256	-534		4 871	206		5 077	
53192	La Rouaudière	5 900	6 235	-337			5 898			5 898	
53197	St Aignan/Roë	30 915	33 557	-945	-1 750		30 862			30 862	
53214	St Erblon	6 262	6 440	-178			6 262	-1 067		5 195	
53240	St Martin du Limet	18 126	19 386	-459	-818		18 109			18 109	
53242	St Michel de la Roë	8 533	9 335	-274	-529		8 532	103		8 635	
53253	St Saturnin du Limet	146 320	147 832	-532	-1 001		146 299			146 299	
53258	La Selle Craonnaise	47 628	50 125	-984	-1 535		47 606			47 606	
53259	Senonnes	12 819	14 022	-369	-845		12 808			12 808	
Total secteur Renazé		829 222	851 714	-8 818	-14 057	0	828 839	1 500	-4 125	826 214	-4 125
Total AC positives (à verser aux Cnes)		829 222	851 714				828 839			826 214	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0	0				0			0	
Totaux			1 662 985	-30 363	-55 203	19 973	1 527 392	0	-4 125	1 523 267	-4 125
Total AC positives (à verser aux Cnes)		1 980 061	2 019 393				1 979 189			1 976 564	
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-381 198	-356 408				-381 797			-383 297	

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le rapport de la CLECT pour l'année 2020, tel que présenté ci-dessus.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

S
·
D
E
R
V
A
L

C
·
J
O
U
F
F
L
I
N
E
A
U

S
·
B
E
L
L
A
N
G
E
R

➤ Commission Sport/Culture/ Animation et Communication

- Réunion le 02/10 avec les associations : bilan 2020/2021, présentation des projets pour 2022, remise des dossiers de demande de subvention pour 2022.
- Réunion le 04/10 pour préparation des animations de Noël. Préparation des décorations de Noël pour le bourg les 06/11 et 20/11. Prochaine réunion avec toutes les structures le 15/11.
- Réunion le 09/10 pour préparation du bulletin communal.
- Réunion le 13/10 de la commission Animation : concours des illuminations de Noël 2021, cérémonie des vœux, ...
- Cérémonie du 11 novembre : rdv avec La Boissière et Bouchamps-les-Craon le 07/11 à La Boissière puis dépôt de gerbe à La Selle-Craonnaise, messe le 11/11 à Craon. A voir pour le 8 mai avec l'école.
- Prochaine commission « Animation » le 10 novembre.

➤ Commission Finances/Vie économique

- Commission le 29/09 : point budget 2021, tarifs communaux 2022 et tarifs Orion 2024, premières réflexions sur budget 2022.
- Subvention à obtenir du Gal Sud Mayenne pour 30 000 €.
- Concours obtenu de Quénéa à hauteur de 90 000 €.

➤ Commission Santé

- Plan d'actions en cours de réalisation avec la commission Bâtiments le 12/10.

➤ Commission Espaces verts :

- Réflexions en cours pour l'entretien des allées du cimetière : contact pris avec Polleniz.
- Aire de jeux : devis en cours pour 2 nouveaux jeux, enherbement à prévoir à l'automne et dalle de béton à prévoir sous le banc et la table.
- Devis en cours pour la création d'un city-parc : voir pour les subventions possibles.

➤ Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Commission voiries du 09/10 : compte-rendu.
- Rdv le 20/10 avec Mr Lepage et Mme Rébulard pour délimitation avant achat de la mare.
- Commande de nouveaux panneaux prévue pour 2022.
- Le marquage de la rue des Etangs sera effectué avant la fin de l'année.
- Plateau de l'entrée de bourg, route de Renazé, sera enclenché avant la fin de l'année.
- Problème inondations du bas du bourg : dossier enclenché (études, rdv CCPC...).
- Programme Voiries 2022 préparé en envoyé.
- Tri des déchets : rdv le 8/11 pour suivre le camion de collecte.
- Fuite d'eau le long de l'église : devis de Véolia pour 2007,01 € ttc.
- Détecteur de vitesse positionné à La Crué à partir du 02/11/2021 pour 15 jours.
- Polleniz est à la recherche de bénévoles pour gérer les nuisibles sur la commune : Christophe BOIS et Adrien JONCHERAY se portent volontaires.

➤ Commission Scolaire et Périscolaire

- RDV avec les enseignantes le 07/10 : visite des travaux de l'école, organisation d'une aide aux devoirs.
- Conseil d'école le 19/10 à 20h.
- Réunion avec le personnel périscolaire repoussée après les vacances.
- Garderie : visite de la PMI prévue prochainement en vue de l'agrément de l'accueil périscolaire.

➤ Commission Affaires sociales

- Repas du CCAS le 24/10 : 38 inscrits, contexte sanitaire local défavorable : décision d'annuler le repas mais une action sera organisée avant la fin de l'année.

Commission Bâtiments

- Nouvelle école :
 - Réunion de chantier le 21/10 : chantier conforme au planning. En cours : charpente et couverture.
 - Problème avec l'entreprise de menuiseries extérieures.
- Réunion de la Commission Bâtiments le 12/10/2021 :
 - ◆ opération d'agrandissement du complexe sportif remis au-dessus de la pile des projets.
 - ◆ Propriété 9 Place J. Bruchet : démolition du garage ou pas ? + voir avec la commission « Espaces Verts » pour l'aménagement du parc. Demande l'aide d'un maître d'œuvre ?
 - ◆ Commerce : Travaux couverture terrasse : travaux commencés.
 - ◆ Orion : Fuite au niveau du hall d'entrée : devis reçu de Soprema pour 31 536,41 € ttc.
 - ◆ Logement 3 rue Mgr Grimault : Etat des lieux réalisé par Mr Jugé et C. Blaise. Devant l'amplitude du coût des travaux à réaliser pour remettre en location le logement (chauffage, menuiseries, sols...), les élus décident de laisser le logement en l'état pour une utilisation pour les associations communales éventuellement.
 - ◆ Le bâtiment situé au 17 Place Jean Bruchet n'est pas ou peu utilisé par les jeunes pour leur rassemblement. Les élus réfléchissent à la mise en vente de ce bien devenu coûteux (électricité, ménage, entretien extérieur).
 - ◆ Salle Pauline d'Armaillé : point sur les travaux à prévoir : chaudière + accessibilité.
 - ◆ Salle Doisneau-Lamy et Pavillon du Cèdre : devis en cours pour changement des menuiseries.
 - ◆ Eglise : réfection des portes prévue pour le printemps.
- Vente maison 11 rue de la Gare : signature du compromis le 04/10/2021.

VII. DIVERS

- ⇒ Inaugurations de l'ESAT-R le 22/10 à 10h30.
- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 18 novembre à 20h30. Le suivant le 16 décembre.
- ⇒ Cérémonie des vœux positionnée au 15/01/2022.
- ⇒ Transfert de la Trésorerie de Craon à Château-Gontier.
- ⇒ A noter : soirée de la St Sylvestre organisée en 2021, à l'Orion, par l'ASET.

Fin de séance à 23h15

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL
(Excusé)

Chantal JOUFFLINEAU

Samuel HOUILLOT

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE
(Excusé)

Olivier DERSOIR

Cédric RIVRON
(Excusé)

Christophe BOIS